

**QUATRE-VINGT-TROISIEME SESSION
(EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL**

PROCES-VERBAL DE LA QUATRE CENT-QUARANTIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations à Genève,
le mercredi 5 juin 2002 à 10 h 20

Président: M. M. P. KARIYAWASAM (Sri Lanka)

<u>Sommaire:</u>	<u>Page</u>
Ouverture de la session	1
a) Pouvoirs des représentants et observateurs	1
b) Adoption de l'ordre du jour	1
c) Observations liminaires du Directeur général	1
Nouveaux Membres et observateurs:	
a) Demandes d'admission en tant que Membres de l'Organisation	2
i) Mexique	2
ii) Irlande	2
b) Demandes de représentation en qualité d'observateur	2
i) Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste	2
ii) République islamique de Mauritanie	2
iii) Initiative de Coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) – Centre régional pour la lutte contre la criminalité transfrontière	2

Il est possible d'apporter des corrections aux procès-verbaux de séance des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, Boîte postale 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les procès-verbaux dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique à paraître dès que possible après les sessions.

<u>Sommaire:</u> (suite)	<u>Page</u>
Nouveaux Membres et observateurs: (suite)	
c) Déclarations des délégations	7
Rôle de l'OIM dans les situations de crise et d'après-conflit	11
a) Présentation par l'Administration	11
b) Débat	14
Autres questions	18
Clôture de la session	18

Point 1 de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le PRESIDENT déclare ouverte la quatre-vingt-troisième session (extraordinaire) du Conseil et souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle aux délégués que le Conseil se réunit en session extraordinaire pour admettre deux nouveaux Membres et trois nouveaux observateurs.

a) Pouvoirs des représentants et observateurs

2. Le PRESIDENT demande au Conseil de noter que le Directeur général a examiné les pouvoirs des représentants de tous les Etats Membres et les a trouvés en bonne et due forme, et qu'il a été informé des noms des observateurs des Etats non membres et des organisations gouvernementales et non gouvernementales assistant à cette session.

3. Le Conseil en prend note.

b) Adoption de l'ordre du jour
(MC/2061/Rev.2)

4. L'ordre du jour est adopté.

c) Observations liminaires du Directeur général
(MICEM/4/2002)

5. Le DIRECTEUR GENERAL renvoie les délégués à son rapport sur les développements intervenus entre novembre 2001 et juin 2002, ajoutant qu'il est prêt à répondre à toute question qu'ils pourraient vouloir poser à ce propos.

6. Il indique que l'objet de cette session du Conseil est d'admettre de nouveaux Membres et observateurs, auxquels il souhaitera officiellement la bienvenue lorsqu'ils auront été admis. Les délégués auront ensuite la possibilité de formuler leurs commentaires.

7. En réponse à une demande ancienne émise par les Etats Membres, il y aura un exposé suivi éventuellement d'un débat consacré au travail effectué par l'Organisation dans les situations de crise et d'après-conflit, lequel travail est un important élément des activités générales de l'Organisation et à propos duquel il serait utile d'avoir des informations en retour du Conseil.

8. Dans l'après-midi, au titre du dialogue sur la politique entrepris au Conseil de novembre, une table ronde sera consacrée à la coopération interétatique dans le domaine de la gestion des migrations au niveau régional, laquelle offrira l'occasion de préparer utilement les débats de politique migratoire en vue de la session du Conseil de décembre 2002.

9. Une publication consacrée à la quatre-vingt-deuxième session du Conseil et intitulée "Dialogue international sur la migration" a été distribuée au Conseil en anglais et en français. La version espagnole sera disponible sous peu.

10. Le DIRECTEUR GENERAL se déclare impatient de connaître les vues du Conseil et compte sur un débat animé lors de la table ronde.

Point 2 de l'ordre du jour

NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS

a) Demandes d'admission en tant que Membres de l'Organisation

i) Mexique

(MC/2062, MC/L/1024)

ii) Irlande

(MC/2066, MC/L/1025)

11. Le PRESIDENT déclare que lorsque le Conseil aura examiné les points 2 a) et 2 b), il cèdera la parole aux nouveaux Membres et observateurs. Il suggère que les délégués qui voudraient leur souhaiter la bienvenue le fassent sous le point 2 c).

12. Il appelle l'attention sur les demandes d'adhésion du Mexique et de l'Irlande et invite le Conseil à examiner les projets de résolution contenus dans les documents MC/L/1024 et MC/L/1025.

13. Les projets de résolution relatifs à l'admission du Mexique (MC/L/1024) et de l'Irlande (MC/L/1025) en tant que Membres de l'Organisation sont adoptés par acclamation.

14. Le PRESIDENT, notant que le Secrétariat l'a informé que les pouvoirs des représentants du Mexique et de l'Irlande avaient été reçus et jugés en bonne et due forme, souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation.

b) Demandes de représentation en qualité d'observateur

i) Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste

(MC/2064, MC/L/1026)

ii) République islamique de Mauritanie

(MC/2065, MC/L/1027)

iii) Initiative de Coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) –
Centre régional pour la lutte contre la criminalité transfrontière
(MC/2063, MC/L/1028)

15. Les projets de résolution accordant à la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (MC/L/1026), à la République islamique de Mauritanie (MC/L/1027) et à l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) – Centre régional pour la lutte contre la criminalité transfrontière (MC/L/1028) le statut d'observateur aux réunions du Conseil sont adoptés par acclamation.

16. Le PRESIDENT, notant que le Secrétariat l'a informé que les pouvoirs des observateurs de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, de la République islamique de Mauritanie et de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) – Centre régional pour la lutte contre la criminalité transfrontière, ont été reçus et jugés en bonne et due forme, leur souhaite la bienvenue au sein de l'Organisation.

17. M. MOCTEZUMA BARRAGÁN (Mexique) exprime sa gratitude au Conseil au nom de son gouvernement pour avoir accordé au Mexique la qualité de Membre à part entière de l'OIM, ce qui lui permettra de jouer un rôle plus actif dans les processus migratoires internationaux. L'admission du Mexique au sein de l'OIM revêt une importance particulière dans la mesure où son pays est depuis longtemps un pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Le long des 3.000 kilomètres de frontières que le Mexique partage avec les Etats-Unis d'Amérique, on dénombre chaque année quelque 300 millions de franchissements, tandis qu'environ un million de personnes regagnent leur pays d'origine. Les trois millions et demi de Mexicains travaillant aux Etats-Unis ont contribué dans une mesure sensible à l'économie de ce pays, et pourtant bon nombre d'entre eux n'ont jamais pu obtenir de documents de migration. Etant donné l'ampleur du phénomène migratoire au Mexique, il lui paraît essentiel que son pays puisse participer plus activement aux travaux de l'OIM.

18. De l'avis de son gouvernement, le problème des migrants sans papiers entraîne la responsabilité partagée des pays d'origine, de transit et de destination, et un dialogue de haut niveau entre le Mexique et les Etats-Unis a été engagé à cet effet. Après une année de contacts diplomatiques, le Gouvernement des Etats-Unis a reconnu la contribution faite par les travailleurs mexicains à l'accroissement de la productivité de son économie. Parallèlement, le Mexique a concédé qu'il fallait redoubler d'efforts pour créer des opportunités d'emplois afin d'éviter que des millions de nationaux ne quittent leur pays en quête d'une meilleure qualité de vie.

19. Il souligne l'importance d'assurer la sécurité physique et le respect des droits humains des migrants sans papiers qui, en dépit des obstacles juridiques auxquels ils se heurtent, risquent fréquemment leur vie pour franchir la frontière qui les sépare des Etats-Unis en quête de travail. Leur situation serait très différente si des accords étaient conclus afin de leur permettre de franchir légalement la frontière. Les migrants méritent d'être traités correctement et équitablement, et le Mexique a fermement rejeté toute disposition législative ou administrative ne respectant pas les droits humains des migrants; de plus, le Gouvernement est prêt à défendre ces droits dans les enceintes internationales et est intervenu récemment dans un cas concernant un travailleur sans papiers où la décision prise par la Cour suprême des Etats-Unis contrevenait au principe fondamental de l'égalité de tous devant la loi.

20. La quête d'un consensus sur des thèmes d'intérêt national tels que la migration est un but fondamental du Gouvernement mexicain. En conséquence, la décision unanime a été prise par le Sénat mexicain, tous partis politiques confondus, de demander l'adhésion à l'OIM. Son gouvernement reconnaît le rôle mondial de l'OIM et ses 50 années d'expérience sur la scène migratoire, notamment sa participation précieuse aux programmes de retour respectant la dignité des migrants et sa contribution à la Conférence régionale sur la migration dans divers pays d'Amérique, qui a été vitale pour le renforcement du Processus de Puebla engagé par son pays. En outre, il se félicite de la décision prise par la Commission nationale mexicaine des droits de l'homme de créer des bureaux dans les zones frontalières dans le nord et le sud du pays.

21. Traditionnellement, la société mexicaine s'est trouvée enrichie par les apports culturels de différentes nationalités. Dans un passé récent, le Mexique est resté un pays d'accueil, recevant ainsi des migrants espagnols et chiliens persécutés pour leurs convictions politiques, ainsi que des milliers de réfugiés guatémaltèques ayant trouvé un nouveau foyer au Mexique. A la fin du vingtième siècle, le phénomène migratoire est devenu l'un des thèmes les plus importants à l'ordre du jour mondial, et a joué un rôle fondamental dans la politique interne de nombreux pays. La migration ne devrait pas être considérée d'abord comme un problème, mais plutôt

comme une opportunité positive de progrès dans les pays d'origine et de destination. La politique migratoire du gouvernement actuel s'accorde avec la tradition humaniste de son pays. Au niveau multilatéral, il importe que l'OIM trouve le moyen de gérer les flux migratoires afin de prévenir les attitudes xénophobes et racistes qui constituent une menace grandissante dans certaines régions du monde. S'il est certes vital de renforcer les mesures prises pour lutter contre le terrorisme, il faut qu'il soit absolument clair que les migrants sans papiers ne constituent pas par eux-mêmes une menace pour la sécurité de l'Etat. Il s'agit d'être humains qui ont des aspirations légitimes, s'efforçant d'améliorer leur qualité de vie.

22. En conclusion, son gouvernement s'engage à participer activement aux efforts de l'OIM pour mener à bien les objectifs de l'Organisation. Le Mexique se réjouit d'adhérer à celle-ci en même temps que l'Irlande, un pays qui jouit d'une grande expérience dans le domaine migratoire et avec lequel il nourrit déjà des relations spéciales d'amitié et de coopération.

23. M. BENNETT (Irlande), s'exprimant au nom de Mme O'Donnell, Ministre d'Etat chargé de responsabilités spéciales dans l'assistance au développement outre-mer et les droits de l'homme, qui prie le Conseil de bien vouloir l'excuser de ne pas pouvoir assister à cette session, fait part de la satisfaction de son gouvernement pour son adhésion à l'OIM. Il remercie l'Organisation de ses conseils et de son assistance, qui ont facilité le passage à l'adhésion officielle après une période de coopération croissante avec l'OIM. Même si l'Irlande jouit d'une longue tradition migratoire, elle a récemment fait l'expérience d'un flux d'immigration, avec le besoin consécutif que cela a fait naître en termes de savoir-faire et de conseils professionnels pour faire face à une situation complètement nouvelle. Son gouvernement se réjouit de son engagement croissant au sein de l'OIM, et cette relation a encore franchi un nouveau pas en avant avec l'ouverture d'un bureau de l'OIM en Irlande en novembre 2001, à laquelle assistait le Directeur général à l'occasion du 50^e anniversaire de l'Organisation. Cet événement a également marqué le lancement d'un programme pilote national de retour volontaire que l'OIM a entrepris pour le compte du Gouvernement irlandais. En outre, l'Organisation a récemment mené à bien une étude de consultant pour le compte de son gouvernement concernant la législation et les pratiques internationales en matière d'immigration.

24. Son pays a également bénéficié de la collaboration gratifiante avec l'OIM dans le transfert de réfugiés kosovars en Irlande. En outre, l'OIM mène des travaux avec l'appui de l'Irlande dans le domaine de la lutte contre la traite et du retour des personnes victimes de trafiquants dans les Balkans. *Ireland Aid* a également été un fervent défenseur des activités de l'OIM dans de nombreuses régions et situations difficiles, traitant avec les membres les plus vulnérables de la société, et a apporté un soutien financier significatif, année après année, aux activités de l'Organisation dans un certain nombre de pays, dont l'Afghanistan et la Sierra Leone. En 2001, l'Irlande a conclu des accords avec l'OIM pour une somme de plus d'1 million d'euros. A ce jour en 2002, *Ireland Aid* a annoncé des contributions à hauteur de 600.000 euros.

25. Le Gouvernement irlandais s'engage à renforcer ses relations avec l'OIM, et son adhésion à l'Organisation marque un important jalon dans ce processus. Il se réjouit de jouer un rôle actif dans l'Organisation à l'avenir.

26. Mme AL-HAJJAJI (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste) exprime la gratitude de son gouvernement pour l'obtention par son pays du statut d'observateur, la Libye étant reconnaissante à l'OIM pour son dur labeur dans les projets qu'elle gère de par le monde, ainsi que pour ses efforts constants en vue de s'élargir à de nouveaux Membres. Convaincu que l'expansion de l'OIM se poursuivra, son gouvernement se réjouit de nouer des relations plus étroites avec l'Organisation.

27. La situation migratoire de la Jamahiriya arabe libyenne diffère de celle de nombreux autres pays sur un point important: la Libye ne compte pas de vastes communautés émigrées à l'étranger, alors qu'elle est un important pays de transit et de destination de migrants. En tant que pays riche ne comptant qu'une petite population toutefois en expansion, la Jamahiriya arabe libyenne a attiré de nombreux migrants désireux d'améliorer leur situation économique. De plus, sa proximité avec l'Europe lui vaut d'attirer de vastes groupes de migrants en transit. En sollicitant le statut d'observateur au sein de l'Organisation, son pays sollicite le savoir-faire de l'OIM pour l'aider à faire face à cette situation unique. Qui plus est, il veut s'assurer que les droits de l'homme et les libertés fondamentales – qu'il s'agisse des droits et libertés civils, économiques, sociaux ou culturels – de ces migrants soient protégés. De l'avis de sa délégation, trois facteurs influencent le phénomène migratoire mondial: le vaste écart économique qui sépare les pays industrialisés et le monde en développement; les conflits étatiques internes à caractère politique, ethnique, religieux ou autre; et enfin la mondialisation, qui joue un rôle considérable dans la neutralisation des frontières idéologiques.

28. La Libye est cependant convaincue que les restrictions actuelles concernant l'immigration et la législation en matière de citoyenneté ont occasionné une augmentation de la migration irrégulière et des réseaux de traite, ayant pour résultat de rendre encore plus sans défense une population déjà vulnérable, ce qui se traduit fréquemment par des décès. Son gouvernement espère qu'une coopération et une solidarité internationales accrues aideront à défendre les droits humains des migrants, leur permettant d'être perçus non pas comme une menace, mais comme un atout pour la nouvelle communauté dans laquelle ils se sont insérés.

29. M. OULD MOHAMED LEMINE (République islamique de Mauritanie) déclare que c'est la première fois qu'un représentant de son pays prend la parole à une réunion d'un organe directeur de l'OIM après plusieurs années de contacts avec l'Organisation. Il exprime ses remerciements pour le rôle significatif joué par l'OIM dans les relations internationales, qui ont été renforcées à la suite des changements politiques fondamentaux de la dernière décennie, et aussi de l'écart grandissant entre les pays industrialisés et les pays en développement. Les flux migratoires que provoquent les facteurs politiques et économiques sont encore facilités par les développements dans le domaine des transports et par la révolution de l'information.

30. La migration a toujours été profondément enracinée dans l'histoire de l'humanité, et toutes les civilisations ont profité de la contribution culturelle et économique des populations de différentes régions. Toutefois, l'état du monde a changé et les Etats disposent aujourd'hui de frontières bien délimitées qu'ils souhaitent comme de bien entendu contrôler. Il est donc important que la communauté internationale crée un cadre approprié pour débattre des politiques migratoires et définir des solutions mondiales et coordonnées face aux défis actuels. Il se félicite du travail dynamique entrepris par l'OIM dans l'intérêt des pays d'origine, de transit et de destination et dans celui des migrants, qui méritent d'être traités avec dignité en toute occasion. L'Organisation tente de donner de la migration l'image respectable qu'elle a eue dans le passé, de telle façon qu'elle se transforme en force positive et constructive, et qu'elle incite à une approche globale, dans le but d'intégrer la migration dans le processus de développement économique et social.

31. En fait, les inégalités socio-économiques restent un élément moteur des flux migratoires, et cependant, de nouvelles barrières continuent d'être érigées pour faire obstacle à la libre circulation des personnes, à une époque où les capitaux et les marchandises se déplacent avec une facilité sans cesse accrue. Manifestement, cette contradiction sort du champ de compétences de

l'OIM, mais l'Organisation est sans nul doute en mesure de contribuer à la recherche de solutions aux défis que pose la mondialisation. C'est parce que son pays souhaite participer à ce dialogue qu'il a demandé à être admis en qualité d'observateur, et il remercie le Conseil et les Etats Membres de lui avoir accordé ce statut, ce qui permettra d'officialiser les relations qu'entretiennent la Mauritanie et l'OIM. Son gouvernement est prêt à s'acquitter de ses obligations sans aucune réserve et à coopérer à la réalisation des objectifs de l'OIM.

32. M. JOVANOVSKI (Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) – Centre régional pour la lutte contre la criminalité transfrontière) exprime ses remerciements à l'OIM pour avoir accordé le statut d'observateur à la SECI. Pour la première fois, douze pays de l'Europe du Sud-Est ont décidé de créer un centre commun de lutte contre la criminalité transfrontière. L'accord pertinent, qui comprend une coopération policière et douanière directe, a à présent été ratifié et, avec l'aide du Gouvernement roumain, des locaux ont été mis à sa disposition à Bucarest.

33. Grâce au soutien solide des Etats-Unis et des pays occidentaux, la SECI est devenue opérationnelle le 1^{er} novembre 2000. Une grande somme d'informations relatives à la criminalité transfrontière ont été échangées et un certain nombre d'équipes spéciales ont été mises sur pied. La première, au sein de laquelle l'OIM a participé, traitait du trafic d'êtres humains et était coordonnée par la Roumanie. Il y a eu d'autres équipes spéciales, notamment une équipe consacrée à la fraude commerciale, coordonnée par la Croatie, une autre à la fraude douanière, coordonnée par l'Albanie, une autre à la criminalité financière et informatique, coordonnée par l'ex-République yougoslave de Macédoine, une autre encore aux armes légères et de petit calibre, coordonnée par l'Albanie, et une dernière aux véhicules volés, coordonnée par la Hongrie.

34. De concert avec des observateurs de douze pays d'Europe occidentale et des Etats-Unis, un solide réseau de coopération a été constitué pour lutter contre le terrorisme. Le 21 mai 2001, un mémorandum d'accord a été signé entre la SECI et l'OIM; l'OIM participera à des activités telles que la formation des fonctionnaires des forces de l'ordre et la rédaction de règlements destinés à lutter contre la traite des êtres humains.

35. Il souligne que la SECI ne compte qu'un seul membre en commun avec l'Union européenne, à savoir la Grèce, qui sert de modèle pour les textes de lois, l'échange de règles d'information et les questions liées à l'Union européenne. La situation est très satisfaisante et il prévoit une coopération encore plus fructueuse avec l'OIM.

36. Le DIRECTEUR GENERAL souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs au sein de l'Organisation et s'engage à leur apporter le soutien et l'assistance de l'OIM. L'admission du Mexique et de l'Irlande a porté le nombre des Membres à 93, ce qui reflète la croissance rapide et la représentativité grandissante de l'Organisation.

37. Le Mexique a toujours été un pays d'origine, de transit et de destination tout à la fois. C'est à son instigation qu'a été lancé le processus de migrations régionales pour l'Amérique centrale et du Nord – le Processus de Puebla, nommé d'après le nom de cette ville mexicaine dans laquelle s'est tenue la première conférence régionale sur la migration. La présence du Mexique au sein de l'OIM élargira et approfondira le débat sur les questions complexes liées à la migration internationale, et l'OIM envisage de développer des programmes avec le Mexique et en faveur de ce pays. Le Directeur général est heureux d'annoncer que la première initiative officielle concertée entre l'OIM et le Gouvernement mexicain a eu lieu le matin même, sous la forme d'un

échange de lettres diplomatiques concernant la création d'un centre de formation au sein de l'Institut national des migrations.

38. Traditionnellement, l'Irlande a toujours été un pays d'émigration, de nombreux Irlandais s'étant exilés dans différentes régions du monde: plus de 40 millions de personnes d'origine irlandaise vivent aux Etats-Unis, et 200.000 sont des migrants de la première génération. Avec l'expansion économique des cinq dernières années, l'Irlande a fait l'expérience d'un afflux massif de population, estimé à 250.000 personnes, en ce compris les nationaux irlandais rentrant au pays, représentant entre 39 et 55 % du volume annuel total de l'immigration durant la même période. A l'instar du Mexique, l'Irlande peut jouer un rôle clé au sein de l'OIM en enrichissant le débat mondial sur la migration. En novembre 2001, il a eu le plaisir d'ouvrir le Bureau de l'OIM à Dublin avec M. John O'Donoghue, Ministre de la Justice, de l'Egalité et des Réformes législatives. Il se réjouit d'accroître encore les programmes et la coopération déjà en place.

39. Les Etats observateurs de l'OIM restent au nombre de 37, puisque deux nouveaux observateurs ont été admis, tandis que deux anciens observateurs sont devenus Membres. L'admission de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) a porté le nombre des autres observateurs à 63. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, qui est principalement un pays d'immigration, attirant des travailleurs migrants d'un large éventail d'Etats, fait elle aussi l'expérience de la migration irrégulière et de la traite, avec les conséquences considérables qu'elles entraînent, notamment sur le plan de la santé publique. La République islamique de Mauritanie est depuis longtemps un pays d'émigration et de transit, principalement à destination de l'Europe du Sud. Les rapatriements de fonds de ses nationaux à l'étranger constituent une source significative de revenus, mais la pauvreté et la dégradation de l'environnement sont responsables de l'instabilité de la population, créant un potentiel d'émigration, incitant les habitants à quitter les zones rurales et faisant d'eux des proies faciles pour les trafiquants. L'admission de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste et de la République islamique de Mauritanie en qualité d'observateur renforcera considérablement le dialogue sur la migration dans la Méditerranée occidentale, notamment dans la perspective des préparatifs de la Conférence 5+5 sur la migration qui doit avoir lieu à Tunis en octobre 2002.

40. La mission de la SECI – qui est de mener des actions communes de lutte contre la criminalité transfrontière et de promouvoir la coopération régionale, est liée à l'action de l'OIM dans le domaine de la lutte contre la traite dans cette région et ailleurs. Son admission en qualité d'observateur apporte une reconnaissance formelle aux relations opérationnelles existantes entre ces deux organisations, déjà reflétée dans le mémorandum d'accord signé entre l'OIM et la SECI à Bucarest en mai 2001. Les nouveaux Membres et observateurs créent de nouvelles opportunités pour l'Organisation tout entière, renforçant sa capacité à servir les migrants et les Etats Membres.

c) Déclarations des délégations

41. M. KESSEDJIAN (France), saluant les nouveaux Membres et observateurs, constate que l'augmentation constante du nombre des Membres reflète le dynamisme de l'OIM et le caractère de plus en plus universel de sa mission. Son gouvernement estime que l'Organisation devrait disposer des ressources nécessaires pour remplir son mandat et assurer la sécurité de son personnel, et en conséquence il se déclare favorable à une sortie raisonnée de la croissance nominale zéro, à la condition que l'OIM fasse preuve de rigueur dans l'établissement de son budget, veille à respecter le règlement financier et à limiter ses actions à l'exercice de son mandat. Il souligne deux thèmes importants de réflexion: le rôle de l'OIM dans les situations de crise et d'après-conflit et la gestion des migrations au niveau régional.

42. Il salue le travail accompli par l'OIM en faveur du retour des populations déplacées et réfugiées dans les contextes de crise. Il serait utile selon lui de disposer d'une vue exhaustive des activités dans ce type de situation et de la part du budget consacrée à chacune. Ce récapitulatif devrait également faire apparaître les opérations menées en parallèle avec d'autres organisations. Au cours des dernières années, l'OIM s'est de plus en plus investie dans les activités d'urgence, essentiellement dans l'assistance humanitaire, et ce en raison du nombre croissant de crises survenant dans le monde. Cette nouvelle tendance pose la question de savoir si de telles activités s'inscrivent dans le mandat central de l'Organisation, quel est l'avantage comparatif dont dispose l'OIM dans ce domaine où de nombreuses organisations poursuivent déjà des activités, et si le développement de ces activités nouvelles apporte quelque chose de plus aux autres tâches qui constituent le noyau dur du mandat de l'Organisation. Les difficultés auxquelles vient d'être confrontée l'OIM en Afghanistan et le manque de financement qui l'a contrainte à suspendre certains projets met en évidence la nécessité d'un examen attentif.

43. La France attache le plus grand intérêt à la gestion des migrations au niveau régional, considérant que cette approche présente des avantages évidents en ce sens qu'elle offre un cadre de discussion qui permet souvent de dépasser ou de surmonter les conflits ou intérêts locaux. La France souhaite que l'OIM joue pleinement le rôle de forum prévu par sa constitution. Selon elle, il est souhaitable que l'OIM, qui dispose d'une vision étendue et bénéficie d'une large audience, développe son analyse et précise ses objectifs à la lumière des résultats observés. Il lui paraît nécessaire que l'Organisation dispose de statistiques plus fiables et plus précises pour mieux comprendre les interactions avec d'autres phénomènes économiques et sociaux, estimant que l'Organisation peut jouer sur ce terrain un rôle essentiel. C'est pourquoi il importe que, parallèlement au soutien qu'elle apporte aux approches régionales, l'OIM poursuive une réflexion globale sur la migration. L'orateur se réjouit de recevoir des informations concernant les activités du groupe de réflexion et de la publication future d'un nouveau rapport sur l'état de la migration dans le monde.

44. Mme FILIP (Roumanie) fait observer que la complexité des questions migratoires appelle à présent à une synergie accrue entre les gouvernements et les organisations internationales afin d'assurer une gestion plus efficace des migrations, en utilisant une approche axée sur l'obtention de résultats. La recherche et la coopération visant l'adoption de solutions durables apparaissent essentielles, étant donné que l'encouragement aux migrations ordonnées et la prévention de la migration irrégulière ne peuvent pas se faire uniquement par des mesures de contrôle. Il serait utile de s'intéresser davantage aux motifs qui poussent les gens à émigrer, ces motifs étant moins tranchés qu'auparavant, allant de la répression exercée par des gouvernements aux contraintes autres que gouvernementales subies par les populations, en passant par la sécheresse et d'autres facteurs environnementaux, par le marasme économique ou par le simple désir de vivre en sécurité et dans de meilleures conditions. Il faut pour cela de nouvelles approches et une meilleure coordination entre toutes les parties concernées par les questions migratoires.

45. Saluant l'opportunité offerte par cette session du Conseil de débattre du rôle joué par l'OIM dans les situations de crise et d'après-conflit, elle félicite l'OIM de son savoir-faire dans ce domaine, lequel mériterait d'être renforcé encore à l'avenir afin d'améliorer la coordination aux niveaux régional et international. Un progrès majeur a été fait dans son pays depuis janvier 2002 lorsque les restrictions aux déplacements qui pesaient sur les citoyens roumains dans la zone de Schengen ont été levées et que le Gouvernement roumain a adopté des mesures complètes en matière d'asile et de migration. Le soutien technique de l'OIM, qui s'exerce par le biais de programmes complémentaires aux stratégies nationales de son pays, revêt à ce propos un intérêt tout particulier. Un nouveau mémorandum d'accord avec l'OIM est en cours de rédaction

concernant la coopération en matière d'aide au retour volontaire pour raisons humanitaires. S'agissant de la coopération régionale et sous-régionale, la Roumanie se prépare à accueillir une réunion spéciale sur les questions de sécurité du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, mettant l'accent sur la traite des êtres humains, la migration et l'asile, le respect des lois, les initiatives de contrôle aux frontières et la lutte contre la corruption et le crime organisé. Son pays attache une grande importance au fait que l'OIM ait accordé le statut d'observateur au Centre régional de la SECI. Les gouvernements de l'Europe du Sud-Est devront passer en revue tout un éventail de politiques et de pratiques en matière migratoire, étant donné que bon nombre des pays de cette région, autrefois pays d'origine, se découvrent aujourd'hui pays de transit et de destination. Le Centre régional de la SECI a joué un rôle déterminant dans l'amélioration de la coopération régionale dans ce domaine.

46. Le nombre total de migrants aujourd'hui est plus élevé qu'il ne l'a jamais été jusqu'ici. En plus des migrations provoquées par les violences ethniques et les conflits, l'on voit apparaître de nouveaux facteurs tels que les contraintes économiques, la montée en puissance des réseaux ethniques, la croissance de la population dans les pays les moins développés et le vieillissement des populations dans bon nombre de sociétés industrialisées. Jusqu'ici, le débat sur la migration avait surtout été centré sur des questions telles que l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil multiculturelles et l'ouverture de voies légales de migration pour faire face à la demande sur le marché du travail, mais désormais, il touche également aux questions de sécurité. Son pays estime que, s'il est impératif de lutter contre le terrorisme, la vaste majorité des personnes qui se déplacent dans le monde le font pour des raisons légitimes et bon nombre d'entre elles ont besoin d'une assistance internationale et de protection.

47. M. ALBORZI (République islamique d'Iran) souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs. Pour son pays, un membre relativement récent de l'Organisation, il est gratifiant de voir le niveau d'intérêt et de confiance qu'accordent un nombre grandissant de pays à l'OIM, ce qui reflète également le haut niveau de responsabilité de l'Organisation. Arrivée à une croisée des chemins particulièrement cruciale et confrontée à de sérieux défis sur le plan de l'asile et de la migration, l'Organisation a besoin de bénéficier d'un soutien sans réserve de la part de tous ses Membres, et en particulier des pays donateurs. Il se dit préoccupé par le manque de ressources financières adéquates ayant forcé l'OIM à suspendre ses opérations de transport de rapatriés en Afghanistan. Selon lui, la suspension des opérations de l'OIM dans ce pays risque d'enliser tout un processus de rapatriement volontaire jusque là fructueux. C'est pourquoi il en appelle à tous les Membres, et en particulier aux pays donateurs, pour qu'ils accordent une attention urgente à la situation de crise régnant en Afghanistan. Avec d'autres Etats Membres, son pays se tient prêt à accorder tout le soutien et la coopération dont il est capable en faveur des opérations déployées par l'Organisation, lesquelles se sont révélées d'une importance déterminante dans l'aide apportée aux réfugiés et aux migrants dans le besoin. La situation qui règne actuellement en Afghanistan a offert l'occasion à l'ensemble de la communauté internationale de prouver son engagement en faveur des efforts visant à alléger les souffrances de millions de réfugiés et de personnes déplacées d'Afghanistan. Il est temps que l'OIM contribue à l'éradication d'une source majeure de migrations irrégulières dans le monde.

48. M. ERICKSON (Etats-Unis d'Amérique) déclare que son gouvernement est heureux d'accueillir le Mexique et l'Irlande en tant que Membres de l'OIM, l'Organisation internationale chef de file dans le domaine des questions migratoires. Il se réjouit de travailler avec les nouveaux Membres qui ont l'un et l'autre des relations migratoires profondes et complexes avec son pays. Les migrants et les visiteurs mexicains et irlandais ont joué un rôle majeur dans

l'histoire des Etats-Unis. Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux observateurs. Tout en se réjouissant du rôle émergent du Conseil en tant que forum de dialogue sur les politiques migratoires, il estime que le lieu le plus approprié pour ce type de dialogue serait les sessions ordinaires du Conseil et non ses sessions extraordinaires. En outre, les sessions du Conseil ne devraient à son avis avoir lieu qu'une seule fois par an.

49. M. SELIM LABIB (Egypte), s'exprimant au nom du Groupe africain, fait observer que la migration est un phénomène extrêmement ancien. Durant toute l'histoire de l'humanité, des peuples se sont déplacés en quête de nouvelles opportunités. Dans les temps modernes, un nombre croissant de personnes sont venues grossir ces mouvements migratoires de masse, en partie du fait de la mondialisation. On estime que 150 millions de migrants internationaux se trouvaient en déplacement au début du vingt et unième siècle; l'on peut donc affirmer sans trop risquer de se tromper que ce siècle sera celui des migrations. Il conviendrait par conséquent de redoubler d'efforts pour renforcer la coopération dans le domaine de la gestion des flux migratoires et progresser dans la voie de l'intégration et du développement économique et social. L'Afrique attache la plus haute importance à la coopération dans le domaine migratoire. Il convient de noter que les nationaux des pays en développement, et en particulier des pays africains, constituent la plus forte proportion des migrants dans le monde. Des Africains hautement qualifiés et expérimentés quittent le continent en nombre sans cesse croissant, ce qui constitue une source de préoccupation majeure pour l'Afrique. Il est donc approprié et nécessaire que les pays africains adhèrent à l'OIM, laquelle a la responsabilité de fournir aux gouvernements des informations, des conseils et une assistance technique pour veiller à assurer des mouvements migratoires ordonnés, évaluer les aspects positifs de la migration et lutter contre la migration irrégulière, et plus particulièrement la traite. A ce jour, 24 pays africains sont des Membres de l'OIM et 5 pays africains ont le statut d'observateur. Le succès du soutien accordé à la mise en œuvre du nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) dépendra du retour et de l'intégration des travailleurs qualifiés en Afrique, stimulés également par le rétablissement progressif de l'instabilité économique et politique en Afrique. L'Initiative de migration pour le développement en Afrique de l'OIM (MIDA) constituera certainement une contribution positive dans ce domaine. S'agissant de la région de la Méditerranée occidentale, le Groupe africain félicite l'OIM de sa participation active dans l'élaboration de mécanismes de migration destinés à faciliter la communication et la coopération entre les pays de cette région stratégiquement importante. L'OIM a fourni une assistance précieuse dans l'élaboration d'un cadre approprié de coopération concernant les questions migratoires dans cette région. L'orateur souhaite la bienvenue à tous les nouveaux Membres et observateurs, et en particulier les deux Etats africains, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste et la République islamique de Mauritanie.

50. M. KLOTZ (Allemagne) souhaite la bienvenue aux deux nouveaux Membres, dont l'admission au sein de l'OIM consolide l'Organisation dans les régions d'Amérique latine et d'Europe et confère à l'Organisation un statut encore plus universel. Il compte soutenir ces deux pays dans leur recherche de solutions aux problèmes migratoires. Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux observateurs. Comme la législation migratoire prend un caractère de plus en plus mondial et universel, l'OIM se doit d'adopter une approche mondiale face aux problèmes de migration. Il se rallie aux propos tenus par la délégation des Etats-Unis concernant le rôle du Conseil en tant que forum de dialogue politique, soulignant que les sessions du Conseil devraient être limitées à une seule par an.

51. M. ALCÁINE CASTRO (El Salvador), s'exprimant au nom du GRULAC, souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, et en particulier au Mexique, qui a une tradition de champion des droits humains des migrants dans un contexte international. La région de l'Amérique latine et l'Organisation dans son ensemble se trouveront enrichies par les contributions de ces nouveaux Membres, en particulier dans le cadre du forum de dialogue sur la migration. Le GRULAC n'a pas encore formulé sa position finale concernant la fréquence des réunions devant s'inscrire dans ce forum. Il convient que, pour l'année en cours, ce forum devrait se tenir à la fin de 2002, mais considère qu'il est urgent pour les États Membres et l'Organisation de débattre la question afin de définir les objectifs du forum et d'évaluer les résultats du Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM), de façon à établir les critères qui permettront de déterminer la fréquence appropriée de tels dialogues et de toute réunion informelle pertinente. Le Groupe considère qu'il faut davantage d'informations pour se mettre en quête d'une solution aux problèmes migratoires communs à tous les pays, et que, lorsque ce point aura été éclairci, une décision pourra être prise concernant le nombre de réunions souhaitable.

52. M. DANENOV (Kazakhstan) déclare que son gouvernement attache beaucoup d'importance à une coopération renforcée et élargie avec l'Organisation, qui joue un rôle clé dans la recherche de solutions aux problèmes migratoires internationaux et dans la lutte contre les mouvements migratoires irréguliers. Il exprime sa satisfaction pour la représentation de l'OIM dans son pays, notamment concernant ses programmes de retour de Kazakhs de souche. Au nom du Secrétaire d'État, le Ministre des Affaires étrangères du Kazakhstan, il informe le Conseil que des procédures sont en cours en vue de faire adopter la Constitution de l'OIM par le Kazakhstan, notamment en alignant la législation nationale sur les normes internationales concernant les droits des migrants et des réfugiés. Lorsque ces procédures seront achevées, son gouvernement enverra une requête officielle d'admission de la République du Kazakhstan en vue d'obtenir l'adhésion en bonne et due forme à l'Organisation, dont il espère qu'elle lui sera accordée à la quatre-vingt-quatrième session du Conseil en décembre 2002.

Point 3 de l'ordre du jour

ROLE DE L'OIM DANS LES SITUATIONS DE CRISE ET D'APRÈS-CONFLIT (MC/INF/249)

a) Présentation par l'Administration

53. M. de WILDE (Administration), s'exprimant à la demande du Président, prononce un exposé sur le travail fait par l'OIM dans les situations de crise et d'après-conflit. Cet exposé est divisé en trois parties: premièrement, un aperçu d'ensemble des activités de crise et d'après-conflit de l'OIM, illustré par un film vidéo sur les actions déployées par l'OIM dans le monde entier; deuxièmement l'introduction du document d'information MC/INF/249; et troisièmement une présentation accompagnée d'une vidéo sur l'approche intégrée de l'OIM face à la situation spécifique du Timor oriental.

54. Les opérations de crise de l'OIM ont pris une ampleur considérable partout dans le monde dans les secteurs de programmes où l'OIM a montré qu'elle possédait un avantage comparatif. En Afghanistan, l'OIM a facilité le retour de plus de 250.000 déplacés internes et réfugiés en 2002 – une opération à forte intensité de travail supposant des relations communautaires approfondies et

des dispositifs logistiques complexes. Les transports ont été assurés pour l'essentiel par des véhicules loués à l'échelle locale, complétés par une flotte de 100 camions de l'OIM. Le coût moyen de ces retours était de 19 dollars par personne. L'OIM a fourni des services d'enregistrement et les rapatriés ont reçu un «bagage de réintégration», comprenant des vivres et des outils. Les déplacements de populations en Afghanistan ont été provoqués à la fois par la sécheresse et par les conflits, et le désir de la plupart des habitants de rentrer chez eux était très fort. En étroite coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'OIM a facilité le retour de près de 100.000 réfugiés et déplacés internes de Guinée en Sierra Leone, en utilisant des bateaux, des autobus et des camions. Le transport par mer a également compté pour beaucoup puisqu'il a permis de rapatrier plus de 160.000 réfugiés du Timor occidental au Timor oriental.

55. Les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme privent souvent des populations nombreuses de leurs logements, ce qui peut entraîner des déplacements massifs de populations, occasionnant ainsi des problèmes en cascade. Après le passage de l'ouragan Mitch au Honduras, l'OIM a facilité la construction d'abris provisoires pour 6.500 personnes, évitant ainsi à ces populations de devoir se déplacer, et en janvier 2001, suite au tremblement de terre au Gujerat, en Inde, l'OIM a rendu possible la construction de logements d'urgence dont ont bénéficié 9.610 victimes, qui étaient déjà pour bon nombre d'entre elles des déplacés internes originaires d'autres régions de l'Inde venus travailler dans les mines de sel. Des logements temporaires ont été fabriqués à l'aide de matériaux locaux et rapidement construits avec la participation active de la population.

56. L'OIM réalise également des programmes de démobilisation dans les situations d'après-conflit dans un certain nombre de régions. Un programme intégré de retour d'anciens combattants a été mené au Congo, sous les auspices du Programme de développement des Nations Unies (PNUD), fournissant aux anciens combattants une formation par exemple de boulanger, de charpentier ou de pharmacien spécialisé dans les remèdes pour animaux, ce qui les a aidés à se réinsérer dans la vie civile. Au Timor oriental, des programmes spéciaux de démobilisation ont été conçus pour répondre aux besoins particuliers de plus de 1.000 anciens membres des guérillas. Au Kosovo, l'OIM a réalisé un ambitieux programme de démobilisation comprenant l'enregistrement, le sondage, la formation et le rapatriement d'anciens combattants devant participer à la reconstruction de la société au lendemain du conflit. Des élections organisées depuis l'étranger ont également été un élément important des services offerts par l'OIM aux diasporas, notamment au Timor oriental et dans les Balkans, en association avec les Nations Unies et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). La participation des membres des diasporas aux prises de décisions politiques concernant la reconstruction au lendemain du conflit a été un facteur important de stabilité politique.

57. Abordant le document d'information sur le rôle joué par l'OIM dans les situations de crise et d'après-conflit (MC/INF/249), il a souligné cinq points majeurs. Premièrement, les programmes de l'OIM en réponse aux situations de crise ont considérablement augmenté depuis 1990 (ainsi que le reflète l'annexe I du document MC/INF/249). Ces activités ont bénéficié de plus de 483,3 millions de dollars et ont profité à plus de 8,2 millions de personnes. Sur la même période, les dépenses effectuées dans les activités d'urgence, exprimées en pourcentage des opérations globales de l'OIM ont augmenté dans une mesure sensible, passant de plus de 14 % en 1998 à plus de 34 % en 2001. Des fonds ont été fournis grâce à des appels d'urgence spéciaux lancés à l'adresse des donateurs, presque toujours dans le contexte des appels globaux interorganisations des Nations Unies, et non au détriment de programmes plus ordinaires. Deuxièmement, le nombre de donateurs apportant leur appui aux activités de crise et d'après-

conflit a augmenté, passant de 9 en 1991 à 36 en 2001. Troisièmement, les 29 grands programmes de crise et d'après-conflit menés de 1991 à 2001 ont rehaussé le profil mondial de l'OIM et étoffé sa réputation d'Organisation en mesure d'accomplir des programmes efficaces et pratiques de migration. Cette expérience a permis d'affiner les activités ordinaires de programmes et ouvert la porte à de nouveaux secteurs d'opérations, par exemple dans le domaine de la démobilisation. Quatrièmement, les activités de crise et d'après-conflit de l'OIM sont comparables aux programmes normaux en ceci qu'elles consistent essentiellement en volets d'aide aux transports, de retour et de réintégration, de renforcement des capacités pour la gestion des crises et de programmes d'aide aux communautés destinés à stabiliser les populations. Les services d'aide aux diasporas, l'assistance médicale, les programmes psycho-sociaux et les programmes d'enregistrement, de sondage et de traitement ont eux aussi eu leur importance. Il faut cependant garder à l'esprit qu'aucun programme de crise ne peut être réalisé sans disposer des fonds nécessaires. Lorsque les fonds sont épuisés, le programme doit être interrompu, comme cela a été le cas en Afghanistan, où l'OIM, après avoir rapatrié dans leurs foyers plus de 250.000 déplacés internes et réfugiés, a dû suspendre les activités de son réseau interne de transport couvrant tout le territoire. Ce service sera remis sur pied si davantage de fonds sont mis à la disposition de l'Organisation. Un mécanisme de financement plus fiable permettrait une gestion plus efficace et des interventions humanitaires également plus efficaces. Cinquièmement, les activités de crise et d'après-conflit ont conduit l'OIM à nouer des liens de coopération beaucoup plus étroits sur le terrain opérationnel avec des organisations du système des Nations Unies. Régulièrement, l'OIM participe aux travaux du Comité permanent interorganisations et aux processus d'appels globaux interorganisations des Nations Unies.

58. Un film vidéo montrant les activités de l'OIM au Timor oriental a ensuite été projeté, illustrant l'approche intégrée adoptée dans cette région du monde. A la suite des graves troubles civils qui ont suivi le vote populaire d'août 1999 pour l'indépendance, un tiers de la population de 800.000 personnes a été conduit de force dans des camps au Timor occidental et le reste a fui dans les montagnes. Entre octobre 1999 et novembre 2001, l'OIM a entrepris un programme majeur de secours et est venue en aide à plus de 140.000 personnes qui ont ainsi pu regagner leurs foyers au Timor oriental. Des transports ont été organisés par voie de surface et par mer, et les retours ont été coordonnés grâce au réseau des bureaux de l'OIM à Jakarta, Canberra et Darwin, ainsi que par les bureaux auxiliaires du Timor occidental. En dépit de la fermeture des bureaux du Timor occidental, intervenue pour raisons de sécurité après les attaques menées contre le personnel des Nations Unies en septembre 2000, l'OIM a poursuivi ses activités de retour au départ du Timor occidental grâce à ses collaborateurs indonésiens. L'enregistrement initial des réfugiés a été effectué par l'OIM, le HCR et les autorités indonésiennes, après quoi ont été organisés des contrôles médicaux, suivis des transferts organisés à l'aide de divers moyens de transport. L'OIM a collaboré étroitement avec des agences partenaires, dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), et les forces de maintien de la paix des Nations Unies, afin d'aider les réfugiés du Timor oriental à regagner leur communauté.

59. La seconde phase de l'opération comprenait une aide aux communautés devant absorber les rapatriés, rendue possible par le Programme d'assistance communautaire à la stabilisation des populations. Les communautés ont été aidées à établir la liste de leurs besoins prioritaires et ont reçu des outils et du matériel, en plus d'une assistance technique. Des centaines de projets communautaires ont été déployés, notamment dans les domaines de la distribution d'eau, de la réparation de ponts et de routes, de la remise en état d'écoles et de marchés, et du soutien aux entreprises commerciales locales, telles que les ateliers et les coopératives. L'OIM a collaboré à un certain nombre de programmes avec d'autres partenaires, comme l'Office pour les initiatives

transitoires de l'USAID et l'Agence canadienne internationale de développement, pour faire bénéficier les communautés locales des services de base. A l'aide des fonds versés par l'USAID, la Banque mondiale et le Gouvernement japonais, l'OIM a mis sur pied des programmes de réintégration des anciens membres des guérillas, en les enregistrant et en leur procurant des cartes d'identité, et en les formant, par exemple aux activités commerciales et à l'acquisition de compétences dans les domaines de la construction ou de l'élevage. Le but de cette opération était de réunir les familles, d'aider à reconstruire le Timor oriental et d'instaurer la paix et la sécurité.

60. L'exposé montre l'importance croissante des programmes de crise et d'après-conflit menés par l'Organisation et le besoin urgent d'obtenir des fonds pour relever ces nouveaux défis.

b) Débat

61. M. LINDVALL (Suède) juge bienvenu ce premier débat sur le rôle de l'OIM dans les situations de crise. Il remercie l'OIM pour le document d'information pertinent et pour l'exposé présenté par M. de Wilde, soulignant l'importance du débat en la matière, compte tenu de l'engagement croissant de l'OIM dans les crises humanitaires et les situations d'urgence complexes. En fait, la Suède a financé un certain nombre de programmes dans ce domaine.

62. Il se dit cependant déçu de la portée limitée de ce document d'information et aurait préféré assister à une réflexion plus élaborée sur les avantages comparatifs de l'OIM dans les situations de crise, et à des discussions sur les critères régissant les décisions de l'OIM quant à l'opportunité de s'engager ou non dans des situations de crise et sur les limites de l'Organisation en termes de capacités et de compétence. Il est extrêmement intéressé par les vues de l'OIM concernant l'intérêt de ses interventions dans les crises humanitaires et la manière dont elle peut compléter l'action déployée par d'autres acteurs sur la scène humanitaire.

63. Pour la Suède, la coordination avec d'autres acteurs est un élément essentiel pour obtenir des résultats optimaux, souvent à l'aide de ressources très limitées, et il se réjouit de l'accent mis par M. de Wilde sur cet aspect. Enfin, il souligne que son pays a l'intention de continuer à débattre de cette question importante et qu'il estimerait bienvenu un document plus stratégique et davantage tourné vers l'avenir au cours des prochains mois.

64. Mme PARKER (Australie), après avoir félicité les nouveaux Membres et observateurs, se déclare heureuse de noter que le nombre de Membres et observateurs ne cesse d'augmenter, et qu'une participation plus large a des effets positifs sur la coopération mondiale. En outre, elle se félicite du travail exemplaire de l'OIM dans la gestion, pour le compte de l'Australie, des centres de traitement outre-mer de Nauru et de Manus, et loue la conduite professionnelle des fonctionnaires de l'OIM dans cet aspect légitime et central de l'action de l'OIM. Les personnes accueillies dans ces deux centres avaient tenté de gagner illégalement l'Australie et avaient été emmenées dans ces centres pour que leur identité puisse être déterminée, pour évaluer leur demande de protection et pour les mettre en mesure de regagner volontairement leur pays au cas où l'Australie déclinerait toute obligation envers elles. Il est clair que l'OIM a eu un rôle très important dans les situations de crise et d'après-conflit depuis de nombreuses années, comme l'exposé de M. de Wilde l'a montré, et l'Organisation a démontré sa capacité à s'adapter aux changements au cours de la dernière décennie. Elle estime cependant qu'une évaluation du rôle de l'OIM dans de telles situations serait profitable, tant au plan interne, pour l'identification des meilleures pratiques et l'utilisation la plus efficace des ressources, qu'au plan externe, pour déterminer comment le rôle joué par l'OIM et celui des autres institutions présentes sur le terrain se complètent mutuellement, afin de déterminer les domaines où les responsabilités risquent de se

chevaucher, les avantages que les unes et les autres peuvent tirer d'une action concertée, les domaines d'expertise respectifs et les avantages comparatifs de chaque organisation.

65. M. HOMANN-HERIMBERG (Office des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA)) indique que 2002 a marqué le dixième anniversaire de la résolution historique 46/182 prise par l'Assemblée générale, qui avait conduit à la création du Département des affaires humanitaires, devenu ultérieurement le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA). Durant cette brève période, l'UNOCHA a constamment tenté de renforcer le potentiel de réaction des Nations Unies face aux crises complexes et aux catastrophes naturelles, et d'améliorer l'efficacité globale de la coordination des opérations humanitaires sur le terrain. Ce travail a été accompli largement grâce au Comité permanent interorganisations, composé des Nations Unies, de l'OIM et d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales, ainsi que du mouvement de la Croix-Rouge, sous la présidence du Coordonnateur des secours d'urgence. Le 22 mai 2002, l'adjoint du Coordonnateur des secours d'urgence et Directeur du Bureau de Genève de l'UNOCHA a présidé une réunion organisée à l'occasion du réexamen semi-annuel du processus des appels globaux. Cette réunion a été suivie d'une autre destinée à passer en revue la situation sur le plan du financement des programmes humanitaires déployés en Afghanistan, à laquelle l'OIM a fait savoir qu'elle était contrainte de suspendre ses opérations de rapatriement de réfugiés afghans par manque de fonds. Cette situation est hautement regrettable: l'UNOCHA espère qu'il y sera rapidement remédié et que l'Organisation sera en mesure de reprendre cette importante activité dans les meilleurs délais possibles.

66. M. NEUSTRUP (Danemark) tout en se félicitant du travail accompli par l'OIM dans les situations de crise et d'après-conflit, rappelle que son mandat central est la migration. L'Organisation devrait par conséquent centrer ses efforts sur les secteurs qui relèvent clairement de son mandat et pour lesquels elle dispose d'un savoir-faire avéré. Il est tout aussi important que l'OIM s'efforce de maintenir ses opérations à un niveau réaliste, c'est-à-dire à un niveau susceptible d'être financé. Le Danemark attache une grande importance au processus des appels globaux et apprécie l'engagement de l'OIM dans la coordination de ses efforts avec ceux d'autres organisations humanitaires, que ce soit par la participation au processus des appels globaux ou par le travail qu'elle mène au sein du Comité permanent interorganisations. En particulier, il se félicite de l'étroite collaboration avec le HCR et demande que celle-ci soit maintenue, à la fois sur le terrain et au niveau des sièges des deux organisations, et que cela se traduise au sein du Groupe d'action sur l'asile et la migration (AGAMI).

67. M. LUNDY (Canada) souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs et exprime sa satisfaction pour l'exposé présenté par M. de Wilde et pour le document d'information (MC/INF/249) rédigé sur ce thème par l'OIM. Le Canada œuvre depuis longtemps aux côtés de l'OIM dans la réinstallation des réfugiés dans les phases qui suivent les conflits, et il salue l'expansion des opérations de l'OIM dans ce domaine. Il a cependant certaines inquiétudes à propos de la viabilité de telles opérations et de la capacité de l'OIM à entreprendre des opérations lorsqu'elle ne dispose pas d'une source de financement préalablement garantie. Dans le passé, l'OIM a mené différentes tâches à la demande d'un certain nombre de gouvernements: lorsque 56.000 réfugiés hongrois ont été réinstallés au Canada à la fin des années 50, le Gouvernement canadien a assuré l'OIM du financement du transport de ces personnes. L'assistance humanitaire est un domaine encombré d'organisations et c'est pourquoi il espère que l'OIM continuera de centrer son action sur les domaines où elle est en mesure de fournir des services sur la base de son expérience reconnue. La clé de la fourniture d'une aide humanitaire

dans le monde est la coordination avec les autres institutions des Nations Unies, avec les organisations non gouvernementales et avec les gouvernements des Etats Membres concernés, et c'est pourquoi il se réjouit de l'accent mis sur cet aspect dans l'exposé.

68. M. EGLOFF (Suisse), salue ce débat sur les interventions d'urgence et d'après-conflit et reconnaît les efforts de l'OIM dans ce domaine. La Suisse continuera à soutenir l'Organisation afin de rendre ses efforts plus ciblés et plus efficaces. Toutefois, il n'est pas possible de porter une appréciation fondée sur le rôle de l'OIM dans les situations de crise et d'après-conflit au cours des dix dernières années sur la seule base du document soumis au Conseil. Premièrement, les termes «crise» et «après-conflit» restent encore à définir. Qui plus est, l'OIM devrait compléter l'analyse quantitative d'une analyse qualitative de l'impact des opérations réalisées dans ce cadre spécifique, et il souhaite que l'OIM procède à une évaluation interne des activités sélectionnées en vue de compléter le document présenté au Conseil. Deuxièmement, le paragraphe 31 du document, ainsi que les vidéos montrées, confirment la dispersion des activités de l'OIM, un point que la Suisse avait déjà soulevé en termes plus généraux récemment au sein du Comité exécutif. Troisièmement, il lui paraît difficile d'entériner les jugements portés par l'Organisation sur elle-même, s'agissant notamment de l'acquisition d'un savoir-faire spécialisé et de compétences techniques. Pour conclure, il se dit confiant que les commentaires de la délégation suisse, pour critiques qu'ils soient, seront perçus dans un esprit constructif.

69. M. ERICKSON (Etats-Unis d'Amérique), remerciant l'Administration de son document d'information et de la présentation vidéo, déclare que l'engagement de l'OIM dans les situations de crise et d'après-conflit est un thème qui mérite un débat au sein du Conseil. Toutefois, il considère que la question aurait dû être présentée au Sous-Comité du budget et des finances avant d'être débattue au sein du Conseil. Cette session du Conseil est une session extraordinaire et elle a été convoquée pour officialiser l'admission de nouveaux Membres et observateurs. Il prie instamment le Conseil de rester centré sur cette question et de s'abstenir d'en aborder d'autres. Il estime que les situations de crise et d'après-conflit méritent qu'on leur consacre beaucoup d'attention avant d'en débattre au sein du Conseil. C'est pourquoi il réserve ses commentaires et demande qu'un débat sur la question soit ajouté à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité du budget et des finances, avec un complément de matériels et de documents d'information communiqués avant le débat.

70. M. TOMITA (Japon) félicite les nouveaux Membres et observateurs et exprime sa satisfaction pour la présentation accompagnée de bandes vidéo, qu'il a jugées très utiles pour comprendre la situation. Il a été particulièrement gratifié de voir flotter le drapeau japonais sur les colis de vivres transportés dans le camp de déplacés internes en Afghanistan. Se faisant l'écho de commentaires précédents, il considère que la coopération et la coordination avec les autres institutions des Nations Unies sont nécessaires. La vidéo a montré que l'OIM avait financé un programme de formation et de réhabilitation au Timor oriental et il demande des éclaircissements sur les démarcations entre l'OIM et d'autres organisations humanitaires telles que le HCR ou le PNUD lorsque de telles organisations mènent elles aussi des programmes de formation. En outre, il partage les préoccupations exprimées à propos de la viabilité du programme et de la suspension du projet de transport de déplacés internes en Afghanistan et s'interroge sur la possibilité de coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies tels que le HCR et le PAM dans la fourniture de moyens de transport aux réfugiés, par exemple entre l'Iran et l'Afghanistan.

71. Mme RAATIKAINEN (Finlande) remercie M. de Wilde de son exposé et souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs. Se faisant l'écho d'orateurs précédents, elle demande que le débat sur cette importante question soit poursuivi au sein du Sous-Comité du

budget et des finances. Il est dans l'intérêt de tous de veiller à ce que les ressources et le savoir-faire de l'OIM soient utilisés de la manière la plus efficace possible. C'est pourquoi elle suggère de porter son attention également sur le Fonds d'intervention rapide pour les transports, qui est un instrument important mis au point par l'OIM.

72. M. de WILDE (Administration), répondant aux intervenants, leur exprime sa reconnaissance pour la franchise des critiques formulées. Bien que l'OIM soit engagée dans des opérations de crise et d'après-conflit depuis sa création il y a plus de cinquante ans, c'est la première fois qu'un organe directeur débat systématiquement de la question, et il espère que davantage de discussions auront lieu à ce propos.

73. Sur la question de la viabilité soulevée par de nombreux orateurs, il souligne que cette question ne se pose pas uniquement à l'OIM. En fait, des difficultés de financement en Afghanistan sont endémiques pour toutes les organisations internationales opérant dans ce pays. Par exemple, le PAM a annoncé la suspension de plusieurs de ses projets, et les réfugiés et les déplacés internes qui rentrent chez eux reçoivent des colis de réinstallation de moindre importance. Qui plus est, le représentant de l'UNOCHA a noté que, si le processus d'appel global en faveur de l'Afghanistan a reçu environ 60 % de la contribution totale prévue pour 2002, le financement général du programme CAP se situe bien en deçà des 50 % correspondant aux exigences initiales.

74. Les besoins de financement de l'OIM en Afghanistan s'élèvent à 74,8 millions de dollars, et elle en a reçu 39 millions, soit le cinquième niveau le plus élevé d'assistance accordé à toute organisation internationale (52 %), après l'UNOCHA (63 %), le HCR (61,7 %), le PAM (58,6 %) et l'UNICEF (56,8 %). Par conséquent, le problème de la viabilité concerne toutes les organisations, y compris le HCR, qui risque de manquer d'argent dans un avenir très proche.

75. Néanmoins, il y a en jeu une question d'ordre systémique encore plus importante. Les activités de crise et d'après-conflit de l'OIM ne font pas partie d'un plan ou d'une théorie globale, mais constituent la réponse à des situations de crise, conçue en étroite consultation avec d'autres organisations concernées: les projets qui réussissent bénéficient de fonds et sont maintenus, tandis que les autres sont abandonnés.

76. S'agissant du risque de chevauchement, il explique que l'OIM travaille étroitement en Afghanistan avec la structure de coordination mise en place par les organisations du système des Nations Unies. Peut-être le CAP devrait-il être plus stratégique dans son approche, mais de manière générale, les programmes de crise constituent une réponse pratique à des problèmes spécifiques.

77. Le DIRECTEUR GENERAL déclare se réjouir de ce débat qui préfigure les débats futurs au sein du Conseil et du Sous-Comité du budget et des finances concernant le rôle de l'OIM dans le large éventail d'institutions actives sur la scène humanitaire, ainsi que sur les moyens de garantir un financement plus fiable. Il se dit convaincu que l'OIM a un rôle important à jouer dans les situations de crise, en raison de son avantage comparatif en termes de flexibilité et de rapidité d'intervention. Bon nombre des services utiles de l'OIM dans les situations de crise, même s'il ne s'agit que d'une partie d'entre eux, ont été mis en lumière dans la vidéo. En définitive, c'est aux Etats Membres qu'il revient de préciser quelles doivent être les sphères d'activité de l'OIM.

78. Il espère qu'à l'avenir, il sera possible de traiter d'autres thèmes appropriés, tels que la demande croissante de migration de main-d'œuvre dont l'Organisation est saisie. Il se réjouit de poursuivre le débat et remercie M. de Wilde et son équipe pour son exposé.

Point 4 de l'ordre du jour

AUTRES QUESTIONS

79. M. LUNDY (Canada) se fait l'écho de l'inquiétude manifestée par son gouvernement à propos de la régularité avec laquelle le Conseil a tenu des sessions extraordinaires au cours des dernières années et forme le vœu que cette session extraordinaire sera la dernière, pendant quelque temps au moins, en l'absence d'une décision spécifique des Membres ou d'une vraie crise. Le Canada ne considère pas que l'admission de nouveaux Membres justifie de tenir des sessions semestrielles du Conseil; la tenue annuelle d'une session à une date prévisible est un gage de représentation large et adéquate des Etats Membres. En conséquence, son gouvernement demande spécifiquement qu'à l'avenir, le Conseil ne se réunisse plus qu'une seule fois par an.

CLOTURE DE LA SESSION

80. Le PRESIDENT remercie tous ceux qui ont contribué au succès de cette quatre-vingt-troisième session (extraordinaire) du Conseil.

81. La quatre-vingt-troisième session (extraordinaire) du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations est clôturée le mercredi 5 juin 2002 à 12 h 50.